

RAPPORT D'ÉVALUATION

**Plan stratégique actualisé 2021-2026**

**du Collège de Bois-de-Boulogne**

Juin 2024



Québec, le 11 juillet 2024

Madame Pascale Sirard  
Directrice générale  
Collège de Bois-de-Boulogne  
10555, avenue de Bois-de-Boulogne  
Montréal (Québec) H4N 1L4

**Objet : *Plan stratégique 2021-2026 – Actualisation***

Madame la Directrice générale,

Lors de sa réunion du 19 juin 2024, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance de la version actualisée du *Plan stratégique 2021-2026* du Collège de Bois-de-Boulogne, adoptée par son conseil d'administration le 21 février 2024.

Dans son rapport d'évaluation de la version précédente produit en septembre 2023, la Commission avait jugé que le plan était conforme aux dispositions de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel* et qu'il comprenait les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.

Dans la version actualisée du *Plan stratégique 2021-2026*, le Collège a modifié certains objectifs. Il a notamment ajouté deux objectifs portant sur la collaboration de la communauté à la transition écologique, deux objectifs permettant de tenir compte de l'évolution de sa population étudiante ainsi qu'un objectif lui permettant de mettre en œuvre la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels*. Il a aussi effectué des changements mineurs aux libellés de certaines cibles dans la première orientation de son plan.

Par ailleurs, la Commission note que le Collège n'a pas tenu compte des trois invitations formulées antérieurement. Elle l'invitait à s'assurer que tous les objectifs de son plan stratégique, incluant le plan de réussite, soient accompagnés de résultats attendus mesurables afin de pouvoir témoigner annuellement de leur progression. Elle l'invitait également à préciser comment il prévoit effectuer le suivi de l'atteinte des objectifs au regard des résultats

attendus de son plan stratégique. Finalement, elle l'invitait à se doter d'objectifs en lien avec les principaux indicateurs de réussite. La Commission réitère donc ces avis.

La Commission considère donc que le plan est toujours **conforme** à la Loi et qu'il **comprend toujours les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité**.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le président,

***Original signé***

Denis Rousseau

c. c. : M. Sébastien Piché, directeur des études